



SARL GERAL

Commissaire aux comptes

22 avenue de Brocéliande

44300 NANTES

HR AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 170.538 euros

20 rue de la Fontaine Salée – 44100 NANTES

487 697 005 RCS NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport portant sur :

1. La situation de votre société ;
2. Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté notamment :

- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à contrôler par sondages et autres moyens de sélection les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

1- Situation de votre société

Votre société a établi ses derniers comptes annuels au 30 juin 2025, approuvés le 26 novembre 2025. Les capitaux propres à fin juin s'établissent à 180.364 euros.

Synthétiquement, l'actif social - d'une valeur nette comptable de 203 K€, est principalement composé :

- Des éléments incorporels pour 25 K€ ;
- Des créances d'exploitation pour 87 K€ ;
- Des disponibilités pour 88 K€ ;
- Des comptes régularisation pour 3 K€.

Aucune problématique significative d'évaluation susceptible de remettre en cause la valeur des actifs n'est à signaler, notamment concernant les incorporels et les créances d'exploitation.

Compte tenu de l'affectation du résultat la situation nette de la société s'établit à 180.364 euros à ce jour. Aucun passif non comptabilisé n'a été identifié ni porté à notre connaissance.

Depuis le 1er juillet 2025, aucun élément susceptible d'impacter négativement et de façon significative les capitaux propres de la société n'a été identifié à la date du présent rapport. L'activité se poursuit normalement et les indicateurs d'exploitation sont stables.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

2- Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

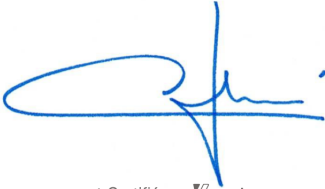
Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance ni détecté à l'occasion de nos travaux.

A Nantes, le 4 décembre 2025

Pour la SARL GERAL,

Charles BOSSÉ

Commissaire à la transformation



✓ Certifié par  yousign

Signé le 04-12-2025